

**DEPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES

**Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2024

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le jeudi 12 octobre, 20 heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 6 octobre 2023, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.

Françoise LECOUFLE, présente
Philippe LLOPIS, présent
Philippe GERBAULT, donne pouvoir à Aïcha GASSET
Daniel GASNIER, présent
Corine KOJCHEN, présente
Ambroise TOIN, présent
Aïcha GASSET, présente
Dominique RODRIGUEZ, présent
Peggy TRONY, présente
Gilles DAUVERGNE, présent
Romain BLONDEL, donne pouvoir à Daniel GASNIER
Eric LEANDRE, présent
Cathy BRUN, absente
Carol GAIN, présente
Marie-Laure BATAILLE, présente
Rosa LOPES, donne pour à Françoise LECOUFLE
Martine VALLET, présente
Kamel NEBBACHE, présent
Jennifer RAFFRAY, absente
Ibra FAYE, donne pouvoir à Christine LIAMBO
Sylvain AUBERT, présent
Thierry JACQUARD, présent
Mahab CHAUDHRY, absente
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Ambroise TOIN
Martine MEDAILLE, donne pouvoir à Gilles DAUVERGNE
Cédric LONGATTE, donne pouvoir à Corine KOJCHEN
Christine LIAMBO, présente
André BLANCHET, présent
Aurélien ARCHIMEDE, donne pouvoir à Philippe LLOPIS
Serge DALEX, présent
Corinne DUBOIS, présente
Dalila SIDHOUM, présente
Delphine BORGNA, présente
Stéphane KOZJAN, présent
Rachida BOULILA, donne pouvoir à Dalila SIDHOUM

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE
Secrétaire de la séance : Martine VALLET**

Ordre au sein de la séance : 3

Délibération n° 2023-DEL-075 - Suppression d'un poste d'adjoint au Maire.

Commune de Limeil-Brévannes

Séance du Conseil municipal du jeudi 12 octobre 2023

Délibération n° 2023-DEL-075

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint au Maire.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-15 ;

Vu la délibération n°2020-DEL-16, en date du 28 mai 2020 relative à la détermination du nombre de postes d'adjoint au Maire et à l'élection des adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté n°2020-AR-132 de délégation de fonctions et de signature pour la durée du mandat à Madame Dorothee BRODHAG, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme réglementaire, de la valorisation du patrimoine et de la protection animale ;

Vu l'arrêté n°2023-AR-014 de délégation de fonctions et de signature à Madame Dorothee BRODHAG, adjoint au Maire en charge de la valorisation du patrimoine et de la protection animale ;

Vu la lettre de démission de Madame Dorothee BRODHAG de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjoint au Maire et l'acceptation par Madame la Préfète du Val-de-Marne ;

Considérant que Madame Dorothee BRODHAG, 3^{ème} adjoint au Maire a reçu délégation de fonction dans les matières de la valorisation du patrimoine et de la protection animale et qu'elle a démissionné de ses fonctions ;

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur le remplacement de cet adjoint ou sur la suppression de ce poste devenu vacant ;

Oùï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DÉCIDE :

Article 1 : De supprimer le poste d'adjoint devenu vacant.

Article 2 : De fixer le nombre de poste d'adjoint au maire à 8.

Article 3 : D'actualiser le tableau du Conseil municipal.

Article 4 : La présente délibération est susceptible de recours par un tiers une fois rendue exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication électronique sur le site de la ville (www.limeil-brevannes.fr), ou à son affichage, ou à sa notification ainsi qu'à sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne. Le délai de recours est de deux mois et il doit être porté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du Val-de-Marne le 24.10.2023.
Publié le 25/10/2023.....
Notifié le.....
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation
Yasmina KHERMACHE
Directrice Générale des Services

Le secrétaire,


Martine VALLET

Le Maire,


Françoise LECOUFLE

